#### Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du mercredi 16 septembre 2020, 18h00 Palais des Congrès, salle de concert

# 53 membres sont présents:

Arnold Marc, Arnold Niels, Augsburger-Brom Dana, Bigler Jarno, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis, Brunner Thomas, Cadetg Leonhard, Clauss Susanne, De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Frank Lena, Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Grupp Christoph, Gugger Reto, Gurtner-Oesch Sandra, Heiniger Peter, Helbling Beatrice, Koller Levin, Külling Urs, Loderer Benedikt, Meyer Miro, Molina Franziska, Ogi Pierre, Pittet Natasha, Rebetez Maurice, Rindlisbacher Hugo, Rochat Julien, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scheuss Urs, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, Vlaiculescu-Graf Christiane, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Wiher Max Zimmermann Erwin, Zumstein Joël

#### Absences excusées:

Gerber Andreas, Hamdaoui Mohamed, Leuenberger Bernhard, Paronitti Maurice, Scherrer Martin, Strässler Thomas, Strobel Salome,

## Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseillers municipaux: Feurer Beat, Némitz Cédric, Schwickert Barbara

#### Absences excusées:

Steidle Silvia

# Présidence:

Cadetg Leonhard, président du Conseil de ville

#### Extrait des débats au Conseil de ville de Bienne

Séance du jeudi 17 septembre 2020, 18h00 Palais des Congrès, salle de concert

## 53 membres sont présents:

Arnold Marc, Augsburger-Brom Dana, Bigler Jarno, Bohnenblust Peter, Bord Pascal, Briechle Dennis. Brunner Thomas. Cadeta Leonhard. Clauss Susanne. De Maddalena Daniela, Epper Bettina, Francescutto Luca, Frank Lena, Gonzalez Vidal Bassi Glenda, Grupp Christoph, Gugger Reto, Gurtner-Oesch Sandra, Hamdaoui Mohamed, Heiniger Peter, Helbling Beatrice, Koller Levin, Külling Urs, Loderer Benedikt, Meyer Miro, Molina Franziska, Ogi Pierre, Pittet Natasha, Rebetez Maurice, Rindlisbacher Hugo, Rochat Julien, Roth Myriam, Rüber Stefan, Scheuss Urs, Schneider Sandra, Schneider Veronika, Schor Alfred, Sprenger Titus, Steinmann Alfred, Stocker Julien, Stolz Joseline, Strobel Salome, Suter Daniel, Sutter Andreas, Tanner Anna, Tennenbaum Ruth, Torriani Latscha Isabelle, Vlaiculescu-Graf Christiane, Wächter Olivier, Wendling Cécile, Widmer Patrick, Wiederkehr Martin, Wiher Max, Zumstein Joël

#### Absences excusées:

Arnold Niels, Gerber Andreas, Leuenberger Bernhard, Paronitti Maurice, Scherrer Martin, Strässler Thomas, Zimmermann Erwin

#### Représentation du Conseil municipal:

Fehr Erich, maire

Conseillères municipales / Conseillers municipaux: Feurer Beat, Némitz Cédric, Schwickert Barbara

#### Absences excusées:

Steidle Silvia

#### Présidence:

Cadetg Leonhard, président du Conseil de ville

# 1. Règlement sur le climat de la Ville de Bienne

Vu le rapport du Conseil municipal du 10 juin 2020, et s'appuyant sur les art. 2, 14 et 40 du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne arrête:

- 1. Le projet de Règlement sur la protection du climat de la Ville de Bienne (RDCo 821.1) est approuvé avec des modifications. Il entre en vigueur le 1er janvier 2021.
- 2. La modification suivante de l'art. 45<sup>bis</sup> du Règlement de l'entreprise municipale autonome Energie Service Biel/Bienne du 14 décembre 2011 (RDCo 741.1) est approuvée, **sous réserve du référendum facultatif**:

## Art. 45bis

<sup>1</sup>Pour la concession due à l'utilisation du domaine public pour l'approvisionnement en gaz en vertu de l'art. 13, ESB verse à la Ville de Bienne une redevance annuelle de 0,5 centime par kWh d'énergie fournie à la clientèle finale à Bienne via son réseau de distribution. Le Conseil municipal peut adapter la redevance à l'évolution des prix selon l'indice suisse des prix à la consommation. (modifié en français)

<sup>2</sup>ESB verse à la Ville de Bienne, en faveur du financement spécial «Protection du climat», une redevance de 0,2 centime par kWh d'énergie provenant de gaz non renouvelable (gaz naturel) fournie à la clientèle finale à Bienne via son réseau de distribution. (nouveau)

<sup>3</sup>Elle facture les dépenses prévues **aux al. 1 et 2**, à titre de prestations à la collectivité publique, à la clientèle de l'approvisionnement en gaz en tant que composantes des émoluments périodiques (composantes de la rémunération pour l'utilisation du réseau). (modifié)

La modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- 3. La motion interpartis 20190013, Levin Koller, JS, Myriam Roth, Les Verts, Julien Stocker, PVL, Miro Meyer, JS, Muriel Günther, SP, Anna Tanner, SP, Lena Frank, Les Verts, «Appliquer l'Accord de Paris sur le climat à Bienne avec un Règlement sur le climat», est radiée du rôle comme étant réalisée.
- 4. Le postulat 20190088, Urs Scheuss, Les Verts, «La protection du climat; un thème transversal», est radié du rôle comme étant réalisé.

# 2. Subvention d'investissement à l'assainissement des fondations, des façades et de l'intérieur du musée Neuhaus / Crédit d'engagement

Vu le rapport du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2020, et s'appuyant sur l'art. 39, al. 1, let. a, du Règlement de la Ville du 9 juin 1996 (RDCo 101.1), le Conseil de ville de Bienne **arrête**:

- 1. Une subvention d'investissement, et ainsi un crédit d'engagement nº 41000.0007 de 647'000 fr., sont accordés à la Fondation Charles Neuhaus pour l'assainissement des fondations, des façades et de l'intérieur du musée Neuhaus.
- 2. La subvention d'investissement est accordée sous réservée de l'approbation, resp. du versement des moyens suivants:

Moyens propres de la Fondation Charles Neuhaus	Fr. 425'000.00
GVB Fondation pour la prévention et les dommages immobiliers non assurés	Fr. 30'000.00
Monuments historiques du Canton de Berne	Fr. 60'019.00
Crédit d'ouvrage du Canton de Berne	Fr. 553'000.00

- 3. Tout dépassement de crédit consécutif au renchérissement est d'ores et déjà approuvé.
- 4. La Fondation Charles Neuhaus agit en qualité de maître d'ouvrage. Elle doit être tenue à l'égard de la Commune municipale de Bienne de réaliser les travaux selon le présent projet de construction et d'accorder une représentation de celle-ci dans les organes d'accompagnement du projet.
- 5. Le Conseil municipal est chargé d'exécuter cet arrêté. Il est en outre habilité à déléguer cette compétence à la direction responsable.

#### Référendum communal

L'arrêté mentionné au point 1, chiffre 2, doit être soumis en votation populaire pour autant qu'au moins 5% des ayants droit au vote en matière communale en fassent la demande dans un délai de 60 jours dès la présente publication. Le référendum doit être déposé à la Chancellerie municipale de Bienne, Pont-du-Moulin 5, 2502 Bienne.

Secrétariat parlementaire